

C.C.A.S.
MONTFERMY
Département
PUY DE DOME
Arrondissement
RIOM

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

COMMUNE DE MONTFERMY

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Date, lieu et heure de la séance :

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept du mois de septembre à 18 h 00, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président,

Mmes CHAUVY Christiane, CHARRETON Amandine, JAVION Christelle, POURTIER Christine ; MM. FAURE Pascal, ROBERT Claude.

Excusés : Mme MONNET Véronique

Excusés ayant donné procuration : M. PERRIER Anthony à Mme CHARRETON Amandine.

Absents : Mme ROY-CHABERT Nadège ; MM. ARNAUD Daniel, CHABERT Didier, JAVION Gérard.

Président de séance : Vladimir LONGCHAMBON, Maire.

A été nommée secrétaire : Amandine CHARRETON.

Nombre de membres :

Afférents au conseil d'administration du C.C.A.S. : 13

Présents : 7

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2023

NOEL DES ENFANTS

NOEL DES AINES

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023. _ Adopté à l'unanimité.

Musique au stade de foot. _ M. le Président informe que le week-end des 16 et 17 septembre 2023, il a autorisé un groupe de personnes à tester des enceintes sur le stade foot. En remerciement, un don par chèque sera remis au C.C.A.S. de Montfermy.

Les horaires préconisés ont été légèrement dépassés. En fonction de la situation géographique, certains usagers ont pu être plus importunés que d'autres.

Mesdames Amandine CHARRETON et Christelle JAVION exposent que les horaires sont restés dans des limites raisonnables.

Décision modificative. _ M. le Président présente le montant des dépenses 2022 relatives aux deux événements annuels : le Noël des enfants et celui des aînés. Il expose que la majorité des dépenses 2022 ayant été payées sur l'exercice 2023, les montants budgétisés sur le chapitre concerné ne seront peut-être pas suffisants. Il propose aux membres du conseil d'administration de l'autoriser, si nécessaire, à prendre une DM pour permettre le paiement des factures 2023 sur l'exercice 2023.

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents
(pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)*

Noël des enfants. M. le Président présente la liste des 24 enfants âgés au plus de 10 ans dans l'année (11 filles et 13 garçons).

- Il propose la reconduction de la possibilité offerte aux parents de choisir un cadeau dans un catalogue et interroge sur l'intérêt d'une augmentation du montant maximum à 30 € ? 35 € ? Mme Christiane CHAUVY est défavorable à cette augmentation.

M. Pascal FAURE attire l'attention sur le fait que si on augmente le prix, il est difficile de redescendre ensuite. Il pense que le montant de 30 euros par cadeau est raisonnable.

*Le prix maximum du cadeau est fixé à 30 euros à l'unanimité des membres présents
(pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)*

- M. le Président expose que l'année dernière, le Père Noël n'a pas pu être présent : peut-on solliciter Trimoulet ?
- Mme Christiane CHAUVY propose pour cette année un spectacle interactif avec musique sur l'après-midi pour 150 euros. Ce spectacle serait composé de magie, d'orgue de barbarie et adapté à tous âges. Et peut-être même que l'artiste accepterait le rôle de Père Noël.

*La proposition de spectacle à 150 euros est adoptée à l'unanimité des membres présents
(pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)*

- Le spectacle remplacera la projection de film de l'année dernière.
- A l'unanimité, la date retenue est fixée au samedi 6 janvier 2024.
- Mme Christiane CHAUVY expose qu'il serait bien que l'arbre de Noël soit ouvert à tout public afin que les grands-parents puissent venir.
- M. le Président expose qu'il rappellera la date de l'arbre de Noël au repas des aînés afin que les grands-parents, qui le désirent, puissent venir.
- Le goûter sera composé de galettes, papillotes, clémentines et, pour les adultes, de vin chaud.

Noël des aînés. M. le Président présente la liste des 51 personnes âgées de 65 ans et plus dans l'année (25 femmes et 26 hommes).

Comme l'année précédente, il est prévu un repas ou un colis.

Il propose de choisir pour le repas : la date, le traiteur et le dessert.

- A l'unanimité, la date du repas est fixée au 18 novembre 2023.
- Mme Christiane CHAUVY propose « Tulon » à La Goutelle.
M. le Président répond que c'est impossible, celui-ci est fermé au mois de novembre.
- Au vu des avis différents, M. le Président fait un rapide tour de table afin de connaître la préférence de chacun des membres entre restaurant ou traiteur à la salle du Puy : 1 sans préférence, 2 pour le traiteur à la salle du Puy, 2 pour le restaurant et, 2 pour restaurant et fin de l'après-midi à la salle du Puy.

Mme Christiane CHAUVY expose qu'en 2022, où le repas avec traiteur à la salle du Puy avait été retenu, certains aînés présents au restaurant les années précédentes n'étaient pas venus au repas en salle. Si le restaurant était retenu pour 2023, ces personnes participeraient peut-être plus facilement.

M. Pascal FAURE expose que le restaurant « c'est sympa » mais à la salle du Puy, il y a plus de liberté et les participants peuvent rester plus longtemps.

Il est décidé que le repas se déroulera dans un restaurant local et que la possibilité sera offerte aux participants de terminer l'après-midi à la salle du Puy. M. le Président précise que le courrier adressé aux aînés mentionnera cette possibilité.

- Mme Christiane CHAUVY propose un restaurant à Pontgibaud.
Les restaurants sur la commune des Ancizes sont listés : Vieille ferme, Auberge de la Crouze, La Crémaillère (trop onéreux), Maison jaune.
Mme Christiane CHAUVY suggère le restaurant situé au Cratère.
M. le Président et Mme Christelle JAVION répondent « trop loin ».

- Se pose la question de « la suite à la salle » : une animation musicale ? Le fils de Mme Christine POURTIER pourrait s'en charger. Proposition également de jeux.
- Budget repas : aux environs de 30 euros par personne.

Reconduction des modalités de paiement appliquées pour le repas des aînés : demi-tarif pour les accompagnants, membres du CCAS et du conseil municipal, agents communaux ; plein tarif (dans la limite de 35 €) pour les usagers ayant leur domicile fixe et réel sur le territorial communal.

Mme Christiane CHAUVY suggère d'offrir de nouveau des mugs. Ceux-ci ayant déjà été offerts l'année dernière, il est décidé de ne pas renouveler cette idée en 2023.

Les membres du C.C.A.S. choisissent la carte de vœux qui sera offerte cette année aux aînés.

Budget Colis : aux environs de 30 à 35 euros par personne, montant équivalent au repas.

Mme Christiane CHAUVY propose un jus de raisin pétillant pour les femmes.

M. Pascal FAURE suggère de retenir des fournisseurs locaux pour les colis.

M. le Président fixe la date limite des propositions de colis à début novembre.

Questions diverses._

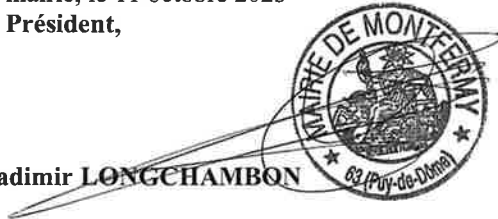
- M. Claude ROBERT demande qui effectue la distribution des colis.
Mme Christine CHAUVY répond « chacun son village ».
M. le Président expose que la liste des aînés par village sera produite pour la distribution.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 h 55.

En mairie, le 11 octobre 2023

Le Président,

Vladimir LONGCHAMBON



Publication le : 13 OCT. 2023